

**Conseil Municipal du 14 Octobre 2024
DELIBERATION N° 2024 – 48**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 14 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 4 octobre 2024

Étaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame MARTIN Séverine à Monsieur GIRBAL Alain

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur OLIVE Robert

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le Maire rappelle que toute augmentation ou diminution de crédit, et que tout mouvement d'un article vers un autre, ou d'une section vers une autre au cours de l'exercice budgétaire, doit faire l'objet d'une décision modificative.

Le Maire propose les mouvements de crédits suivants, au sein des sections de fonctionnement et d'investissement :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,

Service/ Opération /chapitre	Fonction	Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
				Diminution Crédits	Augmentation Crédit	Diminution Crédits	Augmentation Crédit
SECTION FONCTIONNEMENT							
COOPDEC	048	6237	Publications	9 000.00 €			
COOPDEC	048	6251	Voyages, déplacements, missions	10 000.00 €			
COOPDEC	048	611	Prestations de services		700.00 €		
COOPDEC	048	6248	Transports		900.00 €		
COOPDEC	048	6232	Fêtes et cérémonie		794.00 €		
COOPDEC	048	60628	Alimentation		596.00 €		
COOPDEC	048	74718	Subvention Etat				2 990.00 €
	020	023	Virement de la section fonctionnement		19 000.00 €		
			Total fonctionnement	19 000.00 €	21 990.00 €	- €	2 990.00 €
SECTION INVESTISSEMENT							
	020	021	Virement à la section d'investissement				19 000.00 €
128	048	2145	Construction s/sol d'autrui		35 967.00 €		
128	048	1321	Subvention Etat et ets national (MAE)				4 800.00 €
	020	10222	FCTVA				49 667.00 €
117	331	2128	Aménagement de terrain		22 500.00 €		
116	020	23151	Installations générale, agencements, aménagement bâtiments publics		15 000.00 €		
128/041	048	2145	Opération Patrimoniale		43 975.82 €		
128/041	048	238	Opération Patrimoniale				43 975.82 €
			Total investissement	- €	117 442.82 €	- €	117 442.82 €
			TOTAL GENERAL		120 432.82 €		120 432.82 €

ACCEPTTE les mouvements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°3.

VOTE : 22 **POUR :** 22 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU



Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 16 octobre 2024
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) accessible par le site internet www.telerecours.fr